



Fiche d'information

Date:

7 septembre 2022

Programme de maîtrise des coûts : chronologie

En bref

25 octobre 2017	Le Conseil fédéral prend connaissance du rapport d'experts proposant 38 mesures visant à maîtriser les coûts de la santé. Il charge le Département de l'intérieur de faire des propositions.
28 mars 2018	Le Conseil fédéral adopte un programme de maîtrise des coûts.
21 août 2019	Le Conseil fédéral adopte le message concernant le premier paquet de mesures et le transmet au Parlement.
19 août 2020	Le Conseil fédéral envoie le deuxième paquet en consultation.
28 avril 2021	Le Conseil fédéral sort l'objectif de maîtrise des coûts du deuxième paquet et en fait son contre-projet indirect à l'initiative « pour un frein aux coûts » du Centre.
10 novembre 2021	Le Conseil fédéral transmet au Parlement le message relatif au contre-projet indirect à l'initiative du Centre (initiative pour un frein aux coûts).
7 septembre 2022	Le Conseil fédéral adopte le message concernant le deuxième paquet de mesures et le transmet au Parlement.

Les paquets de mesures des coûts

Le **premier paquet** a été divisé en deux parties: 1a (adopté par le Parlement le 18.6.2022) et 1b.

Paquet 1a

Mis en œuvre en janvier 2022 :

- Organisation tarifaire nationale
- Copie de la facture pour les assurés
- Montant maximum de l'amende

Renseignements :

Office fédéral de la santé publique, Division Communication et Campagnes, Section Médias et communication
media@bag.admin.ch, www.bag.admin.ch

Entrée en vigueur prévue en 2023 :

- Article permettant des projets pilotes
- Maintenir la structure tarifaire à jour/livraison d'infos
- Promouvoir les forfaits dans le domaine ambulatoire

Paquet 1b

- Droit de recours pour les assureurs concernant les décisions des gouvernements cantonaux relatives à la planification et à la liste des hôpitaux: adopté le 28.02.22
- Mesures des partenaires tarifaires concernant le pilotage des coûts: en discussion au Parlement
- Facilitation des importations parallèles: en discussion au Parlement
- Système de prix de référence pour les médicaments: biffé par le Parlement

Paquet 2

- Réseaux de soins coordonnés
- Modèles de prix (convention qui permet un accès rapide et aussi avantageux que possible à des médicaments et thérapies innovants et coûteux)
- Examen différencié de l'efficacité, de l'adéquation et de l'économicité des médicaments, des analyses ainsi que des moyens et des appareils
- Transmission électronique des factures
- Tarif de référence équitable pour un choix libre de l'hôpital
- Réglementation des prestations des pharmacies

- Premier point contact: retiré du paquet suite à la consultation
- Programmes de prise en charge des patients (maladies chroniques): retiré du paquet suite à la consultation

Renseignements :

Office fédéral de la santé publique, Division Communication et campagnes, Section Médias et communication
media@bag.admin.ch, www.bag.admin.ch